



NATASHQUAN

DESCRIPTION

La réserve de Natashquan comprend les lots 9, 11 (partie), 12, 39-2, 40-1 et 40-3 du village du Poste, dans le canton de Natashquan.

Elle s'étend sur 21,7 hectares.

LOCALISATION

La réserve est située à l'embouchure de la rivière Natashquan, sur le golfe du Saint-Laurent, à 336 kilomètres à l'est de Sept-Îles.

HISTORIQUE FONCIER

12 juillet 1949

Décret en conseil 748 du gouvernement du Québec. Autorisation de concéder au gouvernement du Canada, pour les Indiens, le lot 11 du village du Poste, dans le canton de Natashquan, en vertu de la loi de 1941, articles 20 et 23. La superficie indiquée est de 18 acres.

19 février 1952 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14628

Décret en conseil 948 du gouvernement du Canada autorisant l'achat des lots 9 et 11, village du Poste, canton de Natashquan.

24 avril 1952 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14628

Lettres patentes 3218 du gouvernement du Québec pour céder au gouvernement du Canada les lots 9 et 11 du village du Poste, canton de Natashquan. La superficie indiquée est de 20,5 acres.

31 mars 1953 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14629

Décret en conseil 1953-476 du gouvernement du Canada pour mettre de côté les lots acquis en 1952. Une superficie de 20,5 acres est transférée comme réserve pour l'usage des Indiens montagnais.

23 mars 1954 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14630

Lettres patentes 3889 du gouvernement du Québec - Vente du lot 12 du village du Poste, canton de Natashquan, au gouvernement du Canada. La superficie concernée est de 15,3 acres.

13 juillet 1954 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14630

Décret en conseil 1954-1045 du gouvernement du Canada pour mettre de côté comme réserve indienne, le lot 12, village du Poste, canton de Natashquan. La superficie concernée est de 15,3 acres.

9 septembre 1965

Loi du gouvernement du Québec de 1964 - *Réservation de terres n'excédant pas 133 550 hectares (330 000 acres) au bénéfice des Indiens par le transfert de l'usufruit*. Cette loi a depuis été modifiée à différentes reprises (voir les articles 51 et 52 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*. L.R.Q., c. T-8.1).

17 juin 1969 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 14177

Décret en conseil 1823 - Le gouvernement du Québec transfère au gouvernement du Canada la régie et l'administration des lots 40-1 et 40-3, village du Poste, canton de Natashquan. Superficie indiquée : 15,98 acres.

27 janvier 1970 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 16576

Décret en conseil 1970-155 du gouvernement du Canada pour la mise de côté des lots acquis le 17 juin 1969, comme addition à la réserve indienne.

3 mars 1970 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 17624

Décret en conseil 1970-380 du gouvernement du Canada transférant au gouvernement du Québec le lot 11-1, village du Poste, canton de Natashquan, pour fins de route. La superficie indiquée est de 0,81 acre.

25 mai 1993

Le gouvernement du Canada achète de la *Corporation épiscopale catholique romaine de Baie-Comeau*, le lot 39-2, village du Poste, canton de Natashquan, en vue d'une addition future à la réserve. La superficie indiquée est de 1,38 hectare (3,41 acres).

8 août 2002 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 311745

Décret en conseil 2002-1427 du gouvernement du Canada : mise de côté, pour l'usage des Indiens de Natashquan, du lot acheté en 1993.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1953** : arpentage des limites extérieures des lots 9, 10 et 11 du village du Poste, canton de Natashquan, par Henri Bélanger;
- 2) **1953** : arpentage du lot 12 comme addition à la réserve, par Gilbert Simard;
- 3) **1966** : arpentage du lot 40 par Roger Baron; les lots 40-1 et 40-3 seront ajoutés à la réserve;
- 4) **1969** : arpentage du lot 42 et des parcelles 1, 2, 3 du lot 40; 1, 2 du lot 39; 1 du lot 11 du village du Poste, dans le canton de Natashquan, par Roger Baron;
- 5) **1990** : arpentage des lots 68 à 73 et parcelle 1 du lot 20 du village de Natashquan, par Rodrigue Tremblay. Ces lots seront éventuellement ajoutés à la réserve.